

## Récupération des eaux pluviales

### 50 euros d'aide forfaitaire pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Cette aide concerne les dispositifs de récupération d'eaux pluviales destinés à un usage en extérieur (arrosage).

La demande d'aide doit être adressée à la mairie de Bois-de-Haye, selon les modalités décrites ci-dessous.

Le versement de cette participation est limité à une demande par foyer par période de 5 ans.

### *Comment faire ?*

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- de faire l'acquisition de votre équipement dans le commerce de votre choix,
- d'obtenir une facture nominative comportant, outre votre nom, le montant de(s) équipement(s) acquis et la date de paiement, le nom et adresse du magasin et le descriptif du matériel (volume du ou des récupérateurs et accessoires éventuels).  
*(Toutes ces mentions sont obligatoires pour bénéficiaire de la subvention).*
- d'adresser le dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
  - un courrier de demande d'aide (selon modèle en page 4),
  - la facture originale acquittée,
  - un justificatif de domicile (facture d'eau, d'énergie, avis d'imposition,...).
  - un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Par courrier à :  
Mairie de Bois-de-Haye  
3, rue de l'église  
Velaine-en-Haye  
54840 BOIS-DE-HAYE

Par mail en format pdf à :  
[mairie@bois-de-haye.fr](mailto:mairie@bois-de-haye.fr)

Après instruction du dossier, l'aide vous sera versée par virement bancaire.

***Modèle de courrier de demande d'aide***

NOM :  
Prénom :  
Adresse principale :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone  
Courriel :

Monsieur le Maire  
3, rue de l'église  
Velaine-en-Haye  
54840 BOIS-DE-HAYE

À....., le.....

Objet : Demande d'aide pour l'achat d'un système de récupération des eaux de pluie.

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de l'aide prévue pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie en conformité avec la délibération n°62-2020 du conseil municipal.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises :

- la facture originale acquittée mentionnant :
  - le nom du magasin et son adresse,
  - la date de paiement et le nom du demandeur,
  - le descriptif du dispositif de récupération et des accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement),
- un justificatif de domicile (facture d'eau, d'énergie...),
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature